



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des comptes bénéficiaires qui doivent profiter au climat et au social

Dépassant les prévisions, les comptes excédentaires questionnent les Vert·e·s neuchâtelois.e.s sur le fonctionnement de nos institutions. Année après année, l'Etat planifie des investissements qu'il n'atteint jamais tandis que des budgets trop pessimistes demandent à la population de fournir des efforts financiers tant la situation géopolitique et économique serait difficile. Or, les comptes sont portés par une conjoncture puissante et les recettes fiscales concomitantes et présentent un bénéfice de plus de 6 millions de francs, qui cache des provisions de quelque 47 millions pour la santé, ainsi que des attributions aux réserves. L'Etat de Neuchâtel a largement les moyens de ses ambitions, particulièrement pour sa politique climatique soulignera **Patrick Erard**. Les Vert·e·s militent donc ardemment pour que l'Etat délie intelligemment les cordons de la bourse pour une transition écologique et sociale engagée et volontariste.

Les Vert·e·s ne comprennent pas non plus la frilosité de l'Etat à accorder une indexation de 2% au personnel de la santé rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, équivalente à ce qu'a perçu le personnel de l'Etat et du secteur social. Au travers du rapport sur l'inflation et la crise sanitaire les écologistes s'engageront pour corriger cette injustice.

Dans cette perspective, les Vert·e·s regrettent profondément la réticence du Conseil d'Etat d'étendre les actuelles deux semaines de congé d'adoption fédéral. Moins d'un mois pour accueillir un.e enfant dans son foyer et créer de premiers liens filiaux apparaît comme dérisoire. Par l'intermédiaire de **Clarence Chollet**, le groupe VertPOP estime approprié de développer le congé d'adoption pour proposer un congé parental de 16 semaines à répartir librement entre les parents. Le rapport minimaliste du Conseil d'Etat sera donc accepté dans la perspective d'un débat de fond d'ici quelque temps sur un vrai congé d'adoption. Une motion dans ce sens est déjà déposée.

Neuchâtel, le 27 juin 2023